

31M11

ANGLIERS

Légende

Carte des titres miniers

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué
- P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de site d'extraction:

- O- Ouvert sous conditions, C- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:

- G- Gypse, C- Dolomite, U- Autre
- H- Halite, F- Ferme concédée, J- Calcite
- D- Diatomite, T- Terre jaune, R- Résidu miniers
- E- Pierre dimensionnelle, M- Marbre, S- Sable
- N- Minerai de fer, T- Tout

Contrainte à l'activité minière

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de recherche et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)
- Territoire où le droit de planifier et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Missionnaire de Béthanie, Essipit, Mastouash, Nutsukuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 net de 12°20' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1.5'
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 17
 48°30'00" Coordonnée géographique
 6480000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 17
Echelle 1:50 000
 1000 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

